

Séance du Conseil Municipal 28 février 2022 à 18 heures 30.

Présents : Madame le Maire Hélène NIRASCOU assistée de Mesdames Georgette BIELLE, Alexandra PASQUIER, Marie-Christine LEROUX, Catherine COULON, Carole SOUVIELLE, Wally ARMAND et Messieurs Charles GALEY, Patrick RAYMON, Joachim ALBERT et Pascal BARRAU.

Excusés et représentés :

Christian BROUÉ donne procuration à Patrick RAIMON

Philippe JOUANETON.

Votants : 12 membres.

Secrétaire de séance : Wally ARMAND.

Ordre du Jour :

- 1) - Echanges avec la population pendant 30 minutes
- 2) - Déclassement du village de vacances La Souleille des Lannes du domaine public et reclassement en domaine privé de la commune
- 3) - Demande de DETR "Création sanitaires publics-Office de tourisme"
- 4) - Questions diverses.

- 1) - **Échanges avec la population pendant 30 minutes.** Ce jour pas de présence.

Dossiers soumis à délibération.

- 2) - **Déclassement du village de vacances La Souleille des Lannes du domaine public et reclassement en domaine privé de la commune.**

Contexte :

La commune de Seix est propriétaire d'un bien immobilier sis sur le territoire communal (section A n°568, 574, 575, 1243, 885, 886, 887, 1223, 1125, 890, 891, 892, 893, 1229, 1227, 1231, 1232, 1234, 1236, 1240, 1238, 1241, 905, 901, 902, 985, 986, 987, 996, 997, 998, 1113, 1115, 1051, 1222, 982, 1224, 1226, 1228, 1230, 1233, 1235, 1237, 1239, 1242, 1244, 1245, 883, 906. Soit un total de 5ha 23a 70ca) bâti sous forme d'un village de vacances dénommé « La Souleille des Lannes » (09140 SEIX), situé à 3 kilomètres de la commune et à environ 20 kilomètres de la station de sports d'hiver de Guzet. Située à 1400 mètres d'altitude, la Souleille des Lannes est implantée sur le versant sud des contreforts pyrénéens et offre une vue directe sur le mont Valier.

La Souleille des Lannes se compose de 70 chalets individuels bâtis en dur représentant une capacité de 415 lits, tous entièrement équipés et meublés, et qui se répartissent en capacité de la façon qui suit :

- 10 chalets de 9 places
- 15 chalets de 7 places
- 10 chalets de 6 places
- 20 chalets de 5 places
- 15 chalets de 4 places

Elle comporte plusieurs infrastructures de loisirs : piscine, mini-golf, court de tennis, sauna, salle de musculation, terrain de volley, billard américain, table de ping-pong, bouledrome et jeux d'enfants.

La Souleille des Lannes était exploitée sous forme d'une délégation de service public (DSP) par la société VACANCEOLE depuis le 3 janvier 2016 jusqu'au 4 janvier 2021. L'exploitant sus a indiqué ne pas vouloir reprendre l'exploitation.

Le 6 décembre 2020, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet la délivrance de deux autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, sous la

forme conventionnelle, autorisant un opérateur économique à occuper "La Maison du Haut Salat" (lot 1) et "La Souleille des Lannes" (lot 2) pour une durée de 24 mois.

Cet appel est resté infructueux.

Aujourd'hui, la commune de Seix n'a pas les compétences et les moyens financiers d'exploiter directement ces équipements.

Elle se doit, afin de faciliter tout projet d'activité, de reprise ou vente de ce bien, de le déclasser du domaine public, celui-ci ayant été incorporé dans le domaine public par délibération de 2012. Il convient de constater que La Souleille des Lannes n'est pas affectée à l'usage direct du public, l'accès étant restreint aux usagers effectuant une réservation, et n'est pas affecté à un service public assumé par la commune, considérant que le secteur privé de l'hébergement touristique est présent à Seix (Auberge des Deux Rivières, Auberge du Haut Salat, Hôtel Les Rives du Haut-Salat) et dans les environs (Oust, Soueix-Rogalle).

Par conséquent, il est donc soumis au vote du conseil municipal, après avoir constaté la désaffectation de La Souleille des Lannes, le déclassement de tous les composants de cet équipement.

SUR CE : Vu le compte rendu et l'exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1,

Considérant la désaffectation de La Souleille des Lannes telle que décrite dans l'exposé des motifs,

Je vous propose que le conseil municipal :

- **CONSTATE** la désaffectation du village de vacances La Souleille des Lannes ;
- **DÉCIDE** de déclasser du domaine public le village de vacances La Souleille des Lannes.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3) - DETR 2022 Projet de « création de sanitaires publics Office de Tourisme » (cf. devis Architecte).

Annule et remplace la délibération du 28 décembre 2021 n° De – 2021 - 146.

Contexte :

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'intégration des sanitaires publics au projet présenté par la Communauté de Communes pour la rénovation et l'extension de l'Office de Tourisme de la commune. Ces travaux peuvent être pris en compte dans la demande de financement DETR 2022.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à : l'ossature bois isolé (11250 €), couverture et bardage (2475 €), enduit sur façade pignon (1174.5 €), réseaux et siphons (700 €).

- H.T. 15 599.50 € T.T.C. 18 719.40 €

Coût total des travaux :

- H.T. 69 499.50 € T.T.C. 83 399.40 €

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre de la DETR 2022 plafonnée à 30 500.00 € pour le projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter la D.E.T.R. 2022 pour la réalisation du projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- **D.E.T.R. 30%**

20 849.85 €

- F.D.A.L. 30%	20 849.85
Autofinancement communal	27 799. 80 €

Total H.T. 69 499.50 €

- **ME DONNE** le pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3) - Questions diverses et infos :

- Les girouettes du Château de Seix démontées lors de la réfection de la toiture, ont été retrouvées et sont en cours de restauration.
- Réception d'une lettre de Mr Anthony Bourgoïn qui nous annonce que des tôles se sont envolées lors du dernier coup de vent. Une réponse lui a été donnée par courrier.
- Une « Maison France Service » est présente à St Girons. Elle délocalise à Seix pour présenter et amener des Services dans la Commune. 2 personnes doivent assurer une permanence le vendredi de 10 heures à 16 heures dans un bureau du 2^{ème} étage de la Mairie.
- Madame le Maire a reçu l'Association « Zoom photos en Couserans 2022 ». Cette association travaille avec ADEC 09 et le Pôle Culturel de la Communauté de Communes Ariège Couserans. Elle propose que notre ville soit le départ d'expositions les 20, 21,22 mai au Château, à la Médiathèque, au Bus Culturel itinérant et au Collège de Seix. Ce parcours se finira le samedi 22 par un concert par le Groupe Art 'Cade.
- Rencontre de Madame le Maire, d'élus en charge du PNR avec Monsieur le Président Kamel CHIBLI et Monsieur le Vice-Président du PNR. Les points suivants ont été abordés :
 - Pont du Moulin Lauga
 - Pont après Estours : partie rive droite
 - Murs de soutènement fragilisés.

La Région, le Département, la Zone Natura 2000 sont favorables pour la réfection non seulement des points à problèmes mais aussi de la Totalité de la route d'Estours.

Le projet est en cours de réflexion et des financements sont à l'étude.

- Le projet d'achat du « Village de la Souleille des Lannes ».
 - 1) Il a été demandé dans l'offre d'Achat de mentionner « *l'embauche des deux salariés Mme et Mr TESSIER comme il avait été convenu lors des échanges* ».
 - 2) Le montant de l'achat sera « *payé intégralement ou en différé de 3 mois maximum* ».
 - 3) La validité de cette offre est soumise à plusieurs conditions suspensives. Il a été décidé que ces clauses soient étudiées par l'Avocat en charge de ce dossier.
- Le tournage d'un film sur la guerre 39-45 se fera le dimanche 6 mars. Olivier FAUP réalisateur s'est intéressé à filmer des scènes à la Mairie de Seix. Notamment la montée de l'escalier et la grande salle du Conseil.
- La demande des « petits travaux » à l'école primaire seront faits pour la rentrée des vacances scolaires de février.

Plus rien n'est à l'ordre du Jour, la séance est levée.